

CONFEDERATION NATIONALE DES VINS DOUX NATURELS A APPELLATION D'ORIGINE CONTROLEE

BANYULS - BANYULS GRAND CRU - MAURY - MUSCAT DE BEAUMES DE VENISE - MUSCAT DE FRONTIGNAN -
MUSCAT DE LUNEL - MUSCAT DE MIREVAL - MUSCAT DE RIVESALTES - MUSCAT DE ST JEAN DE MINERVOIS - RASTEAU - RIVESALTES

Déclaration de Mutage

**A adresser à l'ODG de l'Appellation concernée avant le 31 décembre
de l'année de la récolte.**

RECOLTE :

Nom de l'exploitation :

N° CVI :

Adresse :

N° Accises :

Origine des alcools

Fournisseur	N°DAA/DAE	Volume total d'alcool (hl, l)	Degré	Volume correspondant d'Alcool Pur (hl, l, cl)

Déclaration de Mutage

Complément de Mutage

Appellation/Couleur	Volume de moût (hl, l)	Volume d'alcool ajouté (hl, l)	Volume correspondant d'alcool pur (hl, l, cl)	Volume de vin fait (hl, l)	Surface de production (ha, a, ca)

Fait à :

Le :

Signature

Cadre réservé à l'ODG

Date :

Visa :

NB : Tout document incomplet sera retourné au Producteur